

COMMUNE de Glières-Val-de-Borne



Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

M. Sacha ZEGUERMAN, Service mutualisé
d'instruction du Droits des Sols, Communauté de
Communes Faucigny Glières :

Tél : 04 50 25 22 50 - s.zeguerman@ccfg.fr

**Décision de NON-OPPOSITION à
une déclaration préalable**

Dossier n° DP07421223A0030

date de dépôt : 04/05/2023

date d'affichage du dépôt : 04/05/2023

demandeur : Monsieur POPMA Roel

représentée par : Monsieur RODRIGUES Pedro

pour : Agrandissement d'une fenêtre par une porte-
fenêtre

adresse terrain : 287 ROUTE DE L'ENVERS, à GLIERES-
VAL-DE-BORNE (74130)

parcelles : 110 OC-0037

Monsieur POPMA Roel

287 route de l'Envers

74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE

Objet : Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de dépôt du dossier, soit à compter du : **04/06/2023**

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- Afficher sur le terrain et sur un panneau visible de la voie publique le récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt et ce pendant toute la durée du chantier,
- Transmettre à la Mairie une fois les travaux achevés la DAACT (déclaration d'achèvement de travaux et de conformité ci-joint) dûment remplie.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne,

Le 25 mai 2023.

Le Maire,
Christophe FOURNIER

